



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20250902-25004517-AR

S²LOW

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du conseil régional ;

Vu la délibération n°2025.01076 du conseil régional du 19 juin 2025 autorisant la signature de la convention d'actualisation des objectifs de l'Engagement pour le renouveau du Bassin Minier (ERBM) sur la période 2025-2027 ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le 2 septembre 2025 ;

ARRETE n° 25004517

ARTICLE 1 : Délégation est accordée à Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Conseiller régional, aux fins de signer, le mardi 2 septembre 2025 à Escaudain, la convention d'actualisation des objectifs de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) sur la période 2025-2027.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2^{ème} de l'article L4141-2 du même code.

Fait à Lille, le **02 SEP. 2025**

Xavier BERTRAND

Publié le